

2013  
8

# Affaire Wissam El-Yamni : l'enquête piétine

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, Wissam El-Yamni, 30 ans, était interpellé dans le quartier de la Gauthière. Neuf jours plus tard, le jeune homme succombait à l'hôpital.

Après un an d'enquête, on ne sait toujours pas exactement pourquoi, ni comment le chauffeur routier clermontois est mort.

**1 Toujours pas de mise en examen.** Juste après le décès de Wissam El-Yamni, le 9 janvier, la justice avait ouvert une information judiciaire pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, par personne dépositaire de l'autorité publique ». Presque un an plus tard, le juge d'instruction n'a toujours pas prononcé de mise en examen.

« Je n'ai jamais vu ça, s'insurge M<sup>e</sup> Jean-François Canis, l'un des avocats de la famille El-Yamni. Le réquisitoire du procureur vise nommément les deux policiers qui ont transporté Wissam, et ces deux policiers n'ont même pas été entendus pour l'instant ». Les proches de Wissam, eux, dénoncent « l'inertie incompréhensible de la justice » dans ce drame qui a « bouleversé leur vie ».

**2 Des questions encore sans réponse.** Le déroulement exact de cette nuit



**PROCÉDURE.** Les avocats de la famille de Wissam ont demandé à la justice de réaliser rapidement de nouvelles investigations. PHOTO D'ARCHIVES PASCAL CHAREYRON

tragique du 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'a toujours pas été reconstitué. Les deux policiers mis en cause (\*) ont toujours expliqué être tombés dans un guet-apens, face à un homme plongé dans un état d'excitation extrême qui les a contraints à une interpellation musclée.

Mais cette version est battue en brèche par M<sup>e</sup> Jean-Louis Borie, le deuxième conseil de la famille El-Yamni, qui assure avoir la preuve que Wissam n'était pas sous l'emprise de stupéfiants au moment de son interpellation. « Il était alcoolisé, c'est vrai. Mais les dernières analyses toxicologiques montrent que la prise de cocaïne remontait à

plusieurs heures, et que le niveau de cannabis retrouvé dans son sang était inférieur au seuil toléré pour la conduite. La thèse du coup de folie ne tient pas ».

Autre difficulté : le rapport de la contre-autopsie pratiquée en juin sur Wissam n'a toujours pas été versé au dossier. L'autopsie initiale avait écarté la thèse d'un décès « directement traumatique ». Réplique des avocats de la famille : « Cet examen a été totalement bâclé ».

Un dernier point crisper particulièrement les proches de la victime : « Le frère de Wissam a un gros doute, confie M<sup>e</sup> Borie. Il est persuadé que les clichés qui sont dans le dossier datent au moins du

troisième jour d'hospitalisation. Les blessures y sont donc moins visibles. » Saisie sur ce point, la cour d'appel de Riom a ordonné que toutes les vérifications soient faites.

**3 Et maintenant ?** De nouvelles demandes d'actes viennent d'être déposées auprès du juge d'instruction.

Sont notamment réclamées : une expertise ADN de la voiture qui a servi au transport de Wissam, et notamment du coffre où, selon certains témoins, le jeune homme aurait été frappé ; l'exploitation des images de vidéo surveillance sur le trajet emprunté par les forces de l'ordre, afin de déterminer le nombre exact de véhi-

cules ayant participé à l'intervention ; enfin, de nouvelles auditions de riverains et de policiers présents sur la scène de l'interpellation.

« On ne lâchera pas, prévient M<sup>e</sup> Jean-Louis Borie. On veut la vérité, et on l'aura. » ■

Stéphane Barnoin et Nicolas Faucon

(\*) Sollicités, leurs avocats n'ont pas souhaité nous répondre.

## Les conditions de transport remises en cause

**La Montagne a eu accès au rapport de l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN).**

D'après ce document, si « les gestes d'interpellation ont été conformes aux techniques d'intervention en vigueur », les conditions de transport de Wissam El-Yamni jusqu'au commissariat posent question.

Une fois menotté, Wissam aurait d'abord été placé sur le ventre, allongé sur la banquette arrière de la Ford Mondéo. Le policier l'ayant interpellé se serait assis sur ses fesses pour l'immobiliser. Wissam aurait ensuite été remis en position assise. Ne parvenant pas à maîtriser le jeune Clermontois, le gardien de la paix lui aurait maintenu la tête contre les genoux durant le transport au commissariat, qui aurait duré trois minutes. « J'ai usé de techniques strictement réglementaires », dira le fonctionnaire aux enquêteurs de l'IGPN.

Les policiers affirment qu'arrivés au commissariat, ils croient que Wissam simule une perte de connaissance. Ils le portent à l'intérieur de l'hôtel de police, où il est posé par terre, menotté, devant les locaux de gardes à vue. Le fonctionnaire ayant procédé à l'interpellation indiquera aux enquêteurs de l'IGPN avoir pris le pouls et l'avoir senti. Plus tard, une fois dressé le compte rendu des événements, le pouls est revérifié. Il n'y en a plus. Wissam est en arrêt cardiaque. Il meurt neuf jours plus tard.

L'usage de cette méthode, appelée « pliage » dans le jargon policier, n'est pas enseigné dans les écoles de police : elle est donc prohibée. ■

➔ **Cérémonie.** Le 9 janvier, le comité Vérité et justice pour Wissam organise un rassemblement silencieux à 15 heures devant le palais de justice, suivi d'un dépôt de gerbe à La Gauthière et d'une soirée projection-débat au cinéma Le Rio.